

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **La ruralité n'est pas une variable d'ajustement !**

**Le maintien des fonds LEADER est essentiel pour nos territoires ruraux et le développement de la forêt un enjeu majeur.**

Alors que les négociations du futur Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2028-2034 de l'Union européenne sont en cours, les communes rurales appellent à une vigilance et une mobilisation immédiates. Doté de 2 000 milliards d'euros, ce budget déterminera en grande partie les capacités d'investissement dans nos territoires pour les années à venir. Sur cette enveloppe globale, 865 milliards d'euros seront consacrés aux Plans de Partenariats Nationaux et Régionaux (PPNR), dont 81 milliards pour la France. Une première proposition nationale est attendue dès juin 2026 : c'est donc aujourd'hui que les priorités des territoires ruraux doivent être clairement affirmées. Dans un contexte marqué par des défis majeurs – tensions géopolitiques, remboursement de la dette post-COVID, transition climatique et maintien de la recherche – un risque réel de réduction des financements pèse sur plusieurs dispositifs essentiels, notamment le FEADER.

Ce fonds constitue pourtant un levier indispensable pour :

- soutenir l'investissement agricole et les filières locales,
- préserver la biodiversité (notamment via Natura 2000),
- accompagner la filière forêt-bois,
- et financer le programme LEADER, pilier du développement rural.

À ce stade, aucune garantie n'existe quant au maintien des enveloppes actuelles pour la période 2028-2034. Des signaux inquiétants évoquent même des baisses significatives, en particulier pour la filière bois et les dispositifs d'ingénierie territoriale, déjà fragilisés. Pour mémoire, sur la période 2023-2027, le FEADER représentait 10 milliards d'euros en France, dont 500 millions dédiés au programme LEADER. Une diminution de ces crédits aurait des conséquences directes et profondes : ralentissement des dynamiques économiques locales, affaiblissement des filières agricoles et forestières, recul des initiatives territoriales, et fragilisation des actions en faveur de l'environnement.

Dans des territoires comme les Cévennes ou plus largement l'Occitanie, ces financements sont essentiels. Ils permettent de valoriser un patrimoine naturel exceptionnel, de soutenir l'économie locale (tourisme, agriculture, produits du terroir), tout en répondant à des fragilités bien réelles : déprise agricole, abandon des forêts, risque incendie, perte d'attractivité et maintien des populations. Face à ces enjeux, j'en appelle à une mobilisation collective des élus et des acteurs publics. Il est impératif de garantir des financements à la hauteur des besoins de nos territoires ruraux dans le futur PPNR, et d'obtenir des engagements clairs de l'État sur les enveloppes allouées. L'avenir de nos communes rurales en dépend.

**Sylvain André, Président de l'AMR 30  
Président du Gal des Cévennes au Rhône**

## **Zoom sur le programme LEADER!**

Le programme européen LEADER soutient l'émergence de projets structurants depuis près de 35 ans dans les communes rurales en actionnant une démarche ascendante et participative. Le programme est géré localement par des GAL (Groupe d'Action Locale) dont les comités de programmation composés d'élu(e)s du territoire et de membres représentants associations, entreprises et société civile sélectionnent des projets portés par des municipalités, des entreprises ou des associations sur la base de stratégies de territoire propre au GAL et d'une enveloppe financière pluriannuelle. Cette démarche ascendante s'appelle un DLAL, Développement Local mené par les Acteurs Locaux. Elle est propre au fonds LEADER et permet des projets au plus proche des besoins des habitants et du territoire, un fort partenariat et un accompagnement privilégié des porteurs de projets. Il vient compléter les financements nationaux et permet d'apporter jusqu'à 4 € de fonds européen pour 1€ de subventions nationales. Pour la période 2023-2027, le Département du Gard compte 5 GAL et la Région Occitanie totalise 37 GAL. Le comité du GAL Des Cévennes au Rhône, situé dans le Nord du Gard, est attentif à la création et au maintien d'emploi en milieu rural mais aussi à la cohérence énergétique et écologique, à l'accessibilité, à l'innovation, au travail en réseau... Cela permet des projets vertueux et exemplaires. Le soutien financier est un vrai levier pour la création et le développement d'entreprises (épicerie locale à Rivières de Theyrargues, bistrot-restaurant Sénéchas, St Jean du Gard, Orsan, la Grand'Combe), artisans valorisant des produits locaux (L'accent cosmétiques, ateliers de transformation de jus de pommes des Cévennes), le soutien aux filières locales (études sur les cépages anciens, production maraichère municipale à Barjac) et le bien vivre (jardins partagés à St Victor la Coste, chemin de randonnée, halte aux randonneurs à St Martin de Valgalgues, événements culturels).

## **Zoom sur la filière forêt-bois**

Historiquement, la forêt est le "parent pauvre" du FEADER. En dehors du FEADER, il n'y a pas de financement public pour les stratégies territoriales de développement forestier. Ces dernières sont construites à partir d'une vision partagée entre les élu(e)s, les acteurs forestier(e)s, les acteurs du développement territorial, les habitant(e)s, afin de répondre aux besoins prioritaires autour de l'espace forestier. Or c'est avec de l'animation au plus proche des enjeux de terrain que les investissements naissent ! Sur notre territoire, le Pays des Cévennes a mis en place une Charte Forestière de Territoire (CFT) depuis environ 15 ans, dotée de moyens humains depuis 7 ans, et fourni de gros efforts en mettant en place des aides forestières spécifiques à ces enjeux, à l'initiative et en cohérence avec cette stratégie forestière. Tout cela étant possible grâce au soutien initial du FEADER. Beaucoup de territoires ne pourront assumer cette baisse de soutien à l'ingénierie régionale forestière, ce qui signifie, étant donné qu'aucun autre financement public ne soutient ces mesures, soit un abandon des politiques forestières, soit la nécessité de trouver des financements sur des projets spécifiques. Mais par conséquent, nous n'aurions plus accès aux crédits du FEADER tels qu'ouverts actuellement ! Et cela signifierait aussi une diminution drastique de nos champs d'intervention en faveur de la Forêt !

Aussi, en Occitanie, le soutien direct à la filière forêt-bois est en recul depuis le post-COVID. Ainsi, comment répondre aux défis du dérèglement climatique qui impacte la planète, s'il n'y a pas plus de moyens financiers sur la forêt, premier puits de carbone terrestre, dans le but de le préserver et de s'en servir comme d'un véritable atout de développement économique pour la transition écologique ? À l'heure également où la réglementation nationale pour la construction (RE 2020) a fait du matériau bois le pilier de cette nouvelle réglementation, j'appelle à une cohérence de nos ambitions. Le besoin est une politique volontariste, avec une annonce claire de l'enveloppe qui sera dédiée à l'espace forestier et à la filière forêt-bois dans la prochaine programmation européenne, afin de fonctionner à minima à moyen constant. Ce qui restera toutefois insuffisant à vrai dire face aux défis à venir... Ce point est d'autant plus crucial dans un contexte où nous savons que les crédits étatiques, des collectivités territoriales et leurs groupements, vont être amenés à diminuer.